

Guide de préparation et de reprise des activités en cas d'ouragan

La saison des ouragans est officiellement reconnue comme étant de juin à novembre. Durant cette période, les eaux de l'Atlantique, qui comprennent l'océan Atlantique, la mer des Caraïbes et le golfe du Mexique, atteignent des températures propices à la formation de cyclones tropicaux. Les cyclones tropicaux englobent diverses classifications de systèmes météorologiques d'intensité croissante, allant des dépressions et des tempêtes tropicales aux ouragans. Ces systèmes météorologiques sont classés en fonction de la vitesse maximale des vents soutenus, comme le montre le tableau ci-dessous.

Catégories de cyclones tropicaux						
Dépression tropicale	Tempête tropicale	Ouragan				
		Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5
≤ 62 km/h	63 à 118 km/h	119 à 153 km/h	154 à 177 km/h	178 à 208 km/h	209 à 251 km/h	≥ 252 km/h



Vitesse maximale des vents soutenus

Les ouragans sont souvent associés aux régions tropicales, mais ces phénomènes météorologiques extrêmes sont aussi courants dans le Canada atlantique. L'ouragan Fiona demeure l'événement météorologique extrême le plus coûteux que le Canada atlantique ait jamais connu et l'un des plus importants de l'histoire du Canada pour ce qui est des dommages assurés. Cette tempête prolongée et puissante, qui a touché terre dans le Canada atlantique en septembre 2022, a entraîné des pertes de vie et des dommages considérables aux maisons, aux entreprises et aux collectivités en raison des vents violents, des inondations et des ondes de tempête.

Dans le cas des propriétaires d'entreprise, plus particulièrement, les ouragans présentent des risques importants pour leurs biens matériels, la continuité de leurs affaires, et la sécurité de leurs employés et de leurs clients. La question n'est pas de savoir si, mais plutôt quand un ouragan va frapper. Il est donc essentiel pour eux de se montrer proactifs lorsqu'ils élaborent leurs stratégies de préparation et d'intervention face à un ouragan. Le présent guide a pour but d'offrir aux propriétaires d'entreprise des stratégies à mettre en œuvre avant et après un ouragan.

Se préparer à la saison des ouragans

Avant la saison des ouragans, chaque année, les mesures suivantes devraient être prises afin de limiter les dommages potentiels et de réduire le stress et le fardeau associés aux préparatifs de dernière minute :

1. Évaluer l'exposition de votre entreprise aux risques et élaborer un plan de continuité des affaires

- Communiquer avec l'administration municipale pour obtenir la carte des inondations et des ondes de tempête dans la localité afin de comprendre les risques auxquels s'expose votre entreprise.
- Procéder à une évaluation des risques pour comprendre les vulnérabilités, ainsi que les processus et les biens essentiels qui pourraient être affectés en cas d'ouragan.
- Mettre en place une équipe chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de continuité des affaires.
Conseil : Pour en savoir plus sur la planification de la continuité des affaires, téléchargez notre [trousse de continuité des affaires](#).
- Dresser une liste des personnes à contacter en cas d'urgence et y inscrire, notamment, les services d'incendie et de police et les entreprises de services publics.
- Désigner les personnes responsables des derniers préparatifs lors de prévisions météorologiques extrêmes.
- Établir les lignes directrices et les stratégies de communication à suivre avant, pendant et après un ouragan, à l'intention du personnel et des clients.
- Établir un système de sauvegarde et de récupération des données informatiques hors site ou miser sur une solution infonuagique.
- Examiner les autres installations que l'entreprise pourrait utiliser si l'emplacement principal devenait inaccessible.
- Organiser régulièrement des formations et des exercices de simulation.

2. Examiner la garantie

- Savoir ce que couvre la police d'assurance et ce qui est exclu de la garantie.
- S'assurer que les coordonnées du courtier et de la compagnie d'assurance sont à portée de main.
- Consigner les stocks et l'équipement présents sur la propriété, en prenant notamment des photos de ceux-ci et des éléments fonctionnels de la construction.
- Conserver une copie de tous les documents d'assurance dans un autre emplacement ou dans une solution infonuagique.

3. Inspecter, entretenir et réparer les toitures

- Les toitures doivent être inspectées au moins deux fois par année, de même qu'après une tempête, des vents violents ou de fortes pluies.
- Les revêtements de toit doivent être vérifiés pour détecter la présence d'anomalies ou de signes de détérioration (déchirures, perforations, trous, gonflements, fixations lâches, etc.).
- Les solins métalliques doivent être vérifiés pour détecter la présence de rouille ou de dommages matériels ou s'assurer qu'ils sont encore solidement fixés.
- Tous les équipements de toiture doivent être fixés et inspectés conformément aux directives du fabricant.
- Les événements, les trappes et les puits de lumière doivent être vérifiés pour s'assurer qu'il n'y a pas de ferrures mal fixées, de fuites ou de fissures dans les joints d'étanchéité.
- Les débris (végétation, déchets, etc.) sur le toit et autour des équipements de toiture (panneaux solaires, systèmes de chauffage, ventilation et climatisation, etc.) doivent être enlevés.

4. Protéger l'enveloppe du bâtiment

- Remplir et sceller toutes les fissures ou les ouvertures autour des pénétrations de murs, des fenêtres et des cadres de porte à l'extérieur du bâtiment avec un produit de calfeutrage à base de silicone compatible avec les matériaux de construction environnants.
- Installer des coupe-froid, au besoin, pour assurer la fermeture étanche des portes et des fenêtres mobiles, en veillant à ce que la lumière du jour ne soit pas visible de l'intérieur du bâtiment.

5. Inspecter, tester et entretenir les portes (y compris les portes rabattables)

- Procéder périodiquement à l'inspection visuelle des portes pour s'assurer que les ferrures ne présentent pas d'anomalies.
- Tester l'état de fonctionnement des portes pour s'assurer qu'elles s'ouvrent et se ferment comme il se doit.
- En cas de problème, communiquer avec un entrepreneur de bonne réputation, qui prendra en charge les réparations nécessaires.

6. Entretenir l'aménagement paysager

- S'assurer que tous les arbres sont taillés et que les branches ne touchent pas au bâtiment.
- Porter une attention particulière aux arbres qui se trouvent à portée des lignes électriques aériennes menant à la propriété.
- Faire appel à un arboriste pour enlever les branches en surplomb et abattre les arbres morts, mourants ou malades.

7. Examiner les composants et les ornements extérieurs du bâtiment

- Vérifier que les auvents et les enseignes permanentes du bâtiment sont solidement fixés à la structure et que toutes les pièces de fixation sont bien en place et ne présentent aucune trace de rouille.
- Ranger les objets peu utilisés dans une remise ou un espace de rangement intérieur prévu à cet effet.

8. Tester et entretenir la génératrice d'urgence, s'il y en a une

- Tester chaque semaine la génératrice pour s'assurer de son bon fonctionnement (certains appareils peuvent être munis d'une minuterie qui permet de programmer des tests automatisés).
- Mettre en place un plan d'entretien complet de la génératrice en prévoyant des inspections hebdomadaires, mensuelles et annuelles. Pour plus de renseignements, consulter le guide du fabricant.
- Vérifier régulièrement le niveau de carburant.

9. S'assurer d'avoir accès à du matériel de fixation et de protection

- Garder en stock des bâches, des câbles, des pièces de fixation et d'ancrage au sol et tout autre matériel de fixation jugé nécessaire.
- Établir une entente avec des fournisseurs et des vendeurs locaux pour que du matériel de protection (contreplaqué, sacs de sable, pompes, déshumidificateurs, etc.) vous soit livré rapidement en cas de besoin.

Se préparer en cas d'ouragan imminent

Lorsqu'on annonce qu'un ouragan touchera terre, les mesures suivantes doivent être prises pour aider à réduire les dommages causés aux biens de l'entreprise :

1. Garder les canaux de communication ouverts pour recevoir les alertes météorologiques

- Suivre le [Centre canadien de prévision des ouragans](#) pour être informé des conditions actuelles des cyclones tropicaux, ainsi que des cartes de trajectoire, des alertes météorologiques et des prévisions.
- Prévoir au moins trois façons de recevoir les alertes météorologiques (radio, alertes téléphoniques, télévision locale, applications météorologiques, médias sociaux, etc.).

2. Mettre en œuvre le plan de continuité des affaires

- Communiquer aux employés le plan mis en œuvre.
- Laisser de la latitude aux employés pour qu'ils préparent leur maison en prévision d'un ouragan imminent.

3. Retirer le matériel et les équipements

- Retirer toutes les matières inflammables ou dangereuses de la propriété et les mettre en lieu sûr ou s'assurer qu'elles sont rangées à un endroit sécuritaire dans les circonstances.
- Retirer les équipements essentiels (notamment les appareils électroniques) de la propriété et les mettre en lieu sûr, ou s'assurer qu'ils sont rangés à un endroit où l'eau ne pourra les atteindre en cas d'inondation.

4. Protéger les fenêtres et autres ouvertures vulnérables

- Si des volets contre les ouragans sont déjà en place, les déployer sur toutes les fenêtres et les ouvertures.
- À défaut de tels volets, utiliser plutôt des planches de contreplaqué d'au moins 1,9 cm (¾ po) d'épaisseur.

5. Ranger les articles d'extérieur dans un endroit sécuritaire

- Ranger à l'intérieur du bâtiment les articles d'extérieur, comme les meubles de jardin, les enseignes portatives, les jardinières et les stocks.
- Les objets lourds ou de grande taille qui ne peuvent être amenés à l'intérieur doivent être solidement fixés en place.

6. Vérifier les gouttières, les tuyaux de descente pluviale et les drains

- S'assurer que les gouttières et les tuyaux de descente pluviale sont fixés au bâtiment à l'aide de sangles prévues à cet effet.
- Enlever les débris présents dans tous les drains, gouttières et tuyaux de descente pluviale.
- S'assurer que les tuyaux de descente pluviale acheminent l'eau à une distance d'au moins 1 m (3 pi) des fondations du bâtiment.

7. Fermer toutes les portes intérieures et extérieures

- S'assurer que les portes rabattables sont bien fermées et verrouillées.
- Fermer toutes les portes intérieures afin de compartimenter la pression que le vent pourrait exercer, s'il venait à pénétrer dans le bâtiment.

8. Éteindre les équipements et les services publics

- Arrêter les processus de production et couper l'alimentation des équipements et des machines non essentiels.
- Garder en fonction les équipements essentiels, comme les alarmes incendie, les pompes à incendie et les pompes de puisard, et les raccorder à une génératrice d'urgence, s'il y en a une.
- Fermer toutes les conduites de gaz naturel ou de propane aux points d'entrée dans le bâtiment.

9. Évacuer les lieux

- Évacuer les lieux sans tarder si les autorités émettent un avis à cet effet.
- S'assurer que tous les employés sont informés des procédures d'évacuation.

Reprendre ses activités à la suite d'un ouragan

Il peut s'avérer très pénible de réintégrer les locaux de l'entreprise à la suite d'un ouragan. Les mesures décrites ci-dessous permettront de gérer la situation de manière sûre et efficace :

1. Se protéger et protéger le personnel

- S'assurer d'abord et avant tout que tout le monde est sain et sauf.
- Éviter de pénétrer dans les bâtiments endommagés tant que leur intégrité structurale n'a pas été soigneusement évaluée.
- Se tenir loin des lignes électriques qui sont tombées au sol, car elles peuvent être sous tension.
- Prévenir les entreprises locales de services publics si des lignes électriques sont au sol ou si des fuites de gaz sont détectées.

2. Évaluer les dommages causés à la propriété

- Documenter les dommages causés à la propriété et prendre des photos et des vidéos des stocks et des équipements endommagés.
- Inspecter les plafonds pour détecter toute trace d'eau ou d'humidité.
- Examiner les combles, s'ils sont accessibles, pour détecter toute fuite d'eau provenant du toit.
- Si le toit est plat ou peu incliné et qu'il est possible d'y accéder en toute sécurité, l'inspecter à la recherche de matériaux endommagés, d'éléments mécaniques abîmés ou manquants et d'accumulations d'eau.

3. Contacter son courtier ou sa compagnie d'assurance

- Être prêt à communiquer les renseignements essentiels (p. ex. coordonnées, numéro de police, description des dommages et date à laquelle ceux-ci sont survenus).
- Noter le nom et le numéro de téléphone de l'expert en sinistres, ainsi que le numéro de sinistre attribué.
- Remplir et retourner le plus tôt possible les formulaires de réclamation demandés.

4. Prendre des mesures pour prévenir ou atténuer les autres risques de dommages

- Tant que les réparations n'auront pas été effectuées, recouvrir les fenêtres, les portes, les surfaces de toit et toute autre partie de l'enveloppe du bâtiment qui ont été endommagées afin d'empêcher l'eau de s'infiltrer dans le bâtiment.
- En cas d'infiltration d'eau à l'intérieur du bâtiment, faire appel à une entreprise de restauration, et mettre en marche dès que possible les déshumidificateurs disponibles afin d'éviter l'apparition de moisissures.
- Faire appel à un service de sécurité 24 heures, si cela est jugé nécessaire.

5. Entreprendre le processus de nettoyage

- Porter l'équipement de protection individuelle approprié, notamment des bottes, un pantalon, une chemise à manches longues, des gants de travail, des lunettes de protection et un masque jetable.
- Retirer tous les matériaux de construction (cloisons sèches, isolants, etc.) qui ont été en contact avec de l'eau.
- Se renseigner auprès des autorités locales sur la façon de se débarrasser convenablement des articles endommagés.

6. Communiquer avec les parties internes et externes

- Fournir régulièrement au personnel, aux clients et aux fournisseurs des mises à jour sur l'état d'avancement des activités commerciales par téléphone, par courrier électronique, sur le site Web de l'entreprise, sur le site intranet ou dans les médias sociaux.
- Communiquer régulièrement avec les entrepreneurs jusqu'à ce que toutes les réparations nécessaires aient été effectuées.

7. Consigner les dépenses de relocalisation

- Si l'entreprise doit être relocalisée, conserver les registres et les reçus de toutes les dépenses supplémentaires engagées.
- Créer un fichier électronique dans un programme infonuagique pour y consigner ces renseignements et y avoir facilement accès partout.

Références

Bureau d'assurance du Canada | Ouragan Fiona <https://fr.abc.ca/stay-protected/severe-weather-centre/hurricane-fiona>

Croix-Rouge canadienne | Ouragan <https://www.croixrouge.ca/nos-champs-d-action/urgences-et-catastrophes-au-canada/types-d-urgence/ouragan>

Insurance Institute for Business & Home Safety | Hurricane Ready Business <https://ibhs.org/hurricanereadybusiness/> (en anglais seulement)

National Hurricane Center and Central Pacific Hurricane Center | Tropical Cyclone Climatology <https://www.nhc.noaa.gov/climo> (en anglais seulement)

National Oceanic and Atmospheric Administration | Tropical Cyclone Classification <https://www.noaa.gov/jetstream/tropical/tropical-cyclone-introduction/tropical-cyclone-classification> (en anglais seulement)